



F.S.U.

CAEN du 18 novembre 2020 : Déclaration de la FSU

Mmes et MM. les représentants du CAEN, M. le représentant de la région nouvelle Aquitaine
M. les représentants de l'état

Le 16 octobre, Samuel Paty, était assassiné parce qu'il était enseignant, parce qu'il représentait la force de l'émancipation que la France souhaite pour ses enfants. Nous tenons à saluer sa mémoire, et nous pensons à sa famille et ses collègues et ses élèves. Il a été tué par un fanatique, ce fanatisme contre lequel l'école publique, laïque et gratuite est et reste le premier rempart. Cette même école qui est rabotée depuis des années en diminuant les temps de présence des élèves, en les mettant en concurrence plutôt que de construire du commun, et en resserrant les programmes en les rendant de plus en plus prescriptifs ce qui ne laisse plus la marge nécessaire aux enseignants pour développer leur pédagogie. Pourtant au-delà de l'émotion, au-delà du choc, cet acte barbare a conforté les équipes éducatives dans ce qu'elles savent être leur responsabilité et a questionné chacun et chacune d'entre nous sur le sens de notre métier.

Durant cette séquence, la seule réponse audible a été celle de la répression accompagnée de son lot de stigmatisation trop peu de débats, trop peu de propositions ont porté sur la solution que représente l'école face à tous les obscurantismes. Pourtant le monde se complexifie, il ne faut jamais renoncer à l'expliquer à toutes et tous, c'est pourquoi la FSU répète que nous avons toujours besoin de plus et de mieux d'école et qu'elle doit être gratuite, laïque, obligatoire jusqu'à 18 ans et publique pour éviter tous les renforcements des communautarismes.

En revanche beaucoup de collègues ont été choqués par le refus du ministre de l'éducation nationale de maintenir les deux heures banalisées du lundi de la rentrée qui auraient permis d'organiser dignement l'hommage qui devait être rendu à Samuel PATY. Se coupant une fois de plus de la profession. Cette attitude raisonne gravement quand cette même profession subit le système institutionnalisé du « pas de vague » dans sa vie professionnelle quotidienne et que celle-ci s'accompagne d'une volonté de répression des contestations légitimes. Ainsi l'acharnement hiérarchique de Mme la Rectrice sur les 9 collègues de Bordeaux dont un s'est vu refusé son avancement à la hors-classe pour avoir participé à des manifestations, sans avoir pu se défendre et accéder à son dossier malgré sa demande est inacceptable tout comme l'ensemble des répressions disproportionnées que nous avons eu l'occasion de dénoncer.

C'est dans ce contexte que la deuxième vague de l'épidémie de Covid 19 aurait du obliger le système éducatif à s'adapter rapidement, efficacement, pour s'assurer de pouvoir rester ouvert tout en participant à la limitation de la propagation du virus. Nous disons bien « aurait du » car les collègues et des lycéens demande plus qu'une simple adaptation organisationnelle pour éviter une fermeture des écoles. Un vrai protocole sanitaire ne doit pas dire « si c'est possible » comme celui en vigueur dans l'Education nationale. Il doit tenir compte de l'avis des spécialistes, qui demandent de mettre en place une vraie distanciation physique dans les salles, dans les couloirs, dans les réfectoires où les masques sont enlevés, dans les transports, dans les internats. Un vrai protocole au niveau national doit prendre en compte les besoins de désinfection régulière les besoins d'aération des salles, les besoins d'espace supplémentaire pour accueillir un maximum d'élèves en sécurisant l'ensemble des usagers et des personnels.

Un vrai protocole doit mettre en face de ces exigences organisationnelles les personnels et le matériel nécessaire en dialoguant avec les collectivités territoriales suivant leur compétence propre et en leur donnant les moyens à hauteur des exigences. Un vrai protocole doit notamment prévoir l'embauche de toutes les personnes qui ont les compétences pour diviser les classes par deux dans les écoles et collèges, en mobilisant les locaux disponibles en mairie ou en fournissant des préfabriqués par exemple, un vrai protocole prévoit qu'il faudra plus de surveillant dans les cours et qu'il faudra remplacer rapidement les absents qui seront malades. Un vrai protocole, 6 mois après une première vague ne se diffuse pas le lendemain de l'annonce du confinement mais se prépare laborieusement pendant toute la période de baisse de l'épidémie avec les partenaires sociaux et les collectivités en évaluant correctement ces besoins.

Ça n'a pas été le cas à la rentrée et les personnels, tous, enseignant.es, vie scolaire, personnels support comme les infirmières, directions, personnels de région, par leur action et leur travail quotidien font leur possible pour éviter la propagation du virus. La région ne doit pas se dédouaner derrière les manquements de l'Etat. Elle ne doit pas rechigner à financer les adaptations demandées par les chefs d'établissement et les équipes éducatives, elle doit notamment financer les systèmes d'aération qui deviennent urgent. Là où il n'y a pas assez d'agents et où ceux qui restent sont épuisés, la Région doit donner des postes supplémentaires qui permettront une meilleure sécurité pour tous les usagers. Elle devra aussi se souvenir que ces femmes, en majorité, et ces hommes étaient celles et ceux qui étaient en première ligne lors de cette deuxième vague. Elle devra leur en montrer notre reconnaissance.

Pour ce second CAEN de repli vont être présentées les évolutions de la carte de formation tant à l'Education Nationale que dans les établissements agricoles. La FSU continue de réclamer que les organisations syndicales représentatives des personnels soient concertées en amont de la prise de décision sur ces ouvertures. Elles sont en effet légitime à porter des avis issus du terrain sur les propositions faites.

Nous souhaitons ensuite attirer votre attention sur un point particulier celui de la formation professionnelle et des conséquences de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

La crise économique consécutive à la crise sanitaire ne cesse de déséquilibrer le système financier de la formation professionnelle obligeant ainsi France compétences à engager des prêts pour amortir le choc.

Cet opérateur public a été créé par la loi du 5 septembre 2018 pour assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Doté de près de 10 Md€, France compétences connaît des difficultés structurelles de financement, notamment concernant la prise en charge des contrats d'apprentissage. Alors que l'établissement a dû recourir à un premier emprunt de 400 M€ et qu'un second doit être contracté à hauteur de 1,5 Md€, le plan de relance a prévu de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 750 M€ au titre de 2021. Cette dotation figure dans le projet de loi de finances 2021.

Cet aspect financier n'est qu'une illustration qui montre les mauvais choix du gouvernement car la formation professionnelle initiale a besoin d'une vision globale et équilibrée et tout aide exagérée à l'apprentissage se traduit par des dégâts dans les établissements de l'enseignement professionnel public. La suppression de la part régionale de la taxe d'apprentissage et la réduction drastique du barème auront des graves conséquences sur la formation initiale scolaire.

Le mode de financement des CFA, la suppression du rôle majeur des Régions et la libéralisation de la carte des formations par apprentissage constituent la matrice d'une réforme où l'avenir professionnel des jeunes les plus modeste sera sacrifié.

La carte des formations de l'apprentissage est uniquement dans le giron des branches professionnelles et échappe à tout contrôle de l'Etat et des Régions. Ce qui permet aux employeurs d'ouvrir ou fermer des formations en fonction de leurs besoins, varier l'offre de formation et multiplier les certificats professionnels. A l'opposé, la carte des formations de l'enseignement professionnelle stagne, n'évolue pas et quelques fois elle est utilisée pour gérer les flux des élèves. Dans le même temps le ministre Blanquer déclare *rendre la voie professionnelle plus attractive en lui permettant d'offrir des formations tournées vers les défis du XXIe siècle !*

Dans une note récente (octobre 2020), la Dares montre que les jeunes « décrocheurs » qui sortent du système éducatif sans diplôme se retrouvent durablement aux marges du marché du travail. Il est donc urgent de mobiliser tous nos moyens pour faire face à ce phénomène qui touche particulièrement les élèves de la voie professionnelle.

Pour finir, la crise que nous vivons montre combien les réformes accompagnant la politique éducative idéologique de ce gouvernement ont une tendance lourde à augmenter les inégalités et à limiter l'accès à l'ascenseur social. C'est pourquoi la profession dans sa grande majorité conteste ces réformes pour toutes les raisons qui ont été expliquées un grand nombre de fois.